

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 AVRIL 2024**

Le 11 avril à dix-huit heures trente, Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel LAPÔTRE, Maire de la Commune.

Présents : LAPÔTRE Daniel (Maire) – DEFELICE Françoise (1 ^{ère} Adj) - BOULAY Christophe (2 ^è Adj) BEN MARNI Reynald BREFORT Brigitte - LAPÔTRE Michel - LEGENDRE Mickaël -	
Absents	Pouvoirs
JUSZCZAK Eric	Aucun
MOISON Sabine	Aucun
ONIS Quentin (excusé)	Aucun
Secrétaire de séance : Françoise DEFELICE	

Le quorum étant atteint le Maire déclare la séance ouverte à 18h30

- 1) Signature de la feuille de présence
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) Approbation du compte rendu du conseil du 4 avril 2024 à l'unanimité

1) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Présentation du compte administratif 2023 :

Détail des résultats chapitre par chapitre à l'aide des documents transmis aux conseillers.

Section de fonctionnement

Total des dépenses sur 2023.....	125 510.49 €
Total des recettes sur 2023.....	143 837.19 €
Résultat de l'exercice 2023	+18 326.70 €
Résultat cumulé en section de fonctionnement au 31/12/2023	+98 940.19 €
(+18 326.70 € sur 2023 + +80 613.49 € d'excédent des années antérieures)	

Section d'investissement

Total des dépenses sur 2023.....	41 470.98 €
Total des recettes sur 2023.....	51 396.59 €
Résultat de l'exercice 2023	9 925.61 €
Résultat cumulé en section d'investissement au 31/12/2023	-7 998.57 €
(9 925.61 € sur 2023 + -17 924.18 € de déficit des années antérieures).	

Soit un résultat global cumulé au 31/12/2023 de +90 941.62 €.

Les restes à réaliser sont de 1 200 € en dépenses qui une fois intégrés, augmentent le déficit cumulé en investissement à -9 198.57 € et réduisent le résultat global cumulé à +89 741.62 €.

Le Maire quitte la salle.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 6) des membres présents, le compte administratif 2023 est approuvé.

Le Maire reprend sa place.

2) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Les résultats du compte de gestion 2023 établi par le Trésorier de Villeneuve l'Archevêque sont identiques à ceux du compte administratif.

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 7) des membres présents, le compte de gestion 2023 est approuvé.

3) AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Affectation du résultat de fonctionnement suite au constat des résultats du compte administratif :

	Résultat CA 2022	Virement de la Section Fonctionnement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	RESTES A REALISER	Chiffres à prendre en compte pour AFFECTATION DU RESULTAT
Investissement	-17 924.18		9 925.61	-1 200	-9 198.57
Fonctionnement	+80 613.49	20 324.18	+18 326.70		+98 940.19

Après délibération et à l'unanimité (POUR : 7) des membres présents et représentés, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	89 741.62 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	9 198.57 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	89 741.62 €
Affectation du déficit reporté d'investissement (ligne 001)	7 998.57 €
Total affecté au c/1068	9 198.57 €

Et d'affecter aux dépenses d'investissement au compte 001 la somme de 7 998.57 €, et aux recettes de fonctionnement au compte 002, la somme de 89 741.62 €.

4) FONGIBILITE DES CREDITS EN FONCTIONNEMENT ET EN INVESTISSEMENT

L'instruction comptable et budgétaire M57 fait disparaître le chapitre dépenses imprévues mais elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.